

DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MONT S/S VAUDREY

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un novembre à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Paulette GIANCATARINO, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	9	11

Présents : Bernard BERTHAUD, Stéphanie FAIVRE, Bernard FRAIZIER, Paulette GIANCATARINO, Liliane GOY, Thomas HUMBLLOT, Christian MAGDELAINE, Didier MOMBOBIER et Christian SAINTHOT.

Date de Convocation :

13/11/2024

Absents : Marie-Hélène BILLOT, Sylvain CROZE, Nicolas KOEHREN, Arnaud LAVIGNE, Marie-Anne SALVADORI et Solène VILLET

Date d'Affichage :

25/11/2024

Pouvoir : Arnaud LAVIGNE donne pouvoir à Paulette GIANCATARINO, Marie-Anne SALVADORI donne pouvoir à Bernard BERTHAUD

N° : 2024/49**Secrétaire de séance :** Liliane GOY**OBJET :**

Vitraux : Demande de subventions DETR et CD 39

Madame la maire indique que les vitraux de l'église sont dans un état de vétusté important. Ils méritent l'intervention de professionnel afin de les restaurer.

Le coût des travaux est estimé à 71 986.26 € HT en 3 phases. La première phase a été réalisée en 2024. Il reste donc la tranche 2 pour 23 467.04 € HT et la tranche 3 pour 20 116.52 € HT, soit un total (tranches 2 et 3 de 43 585.56 € HT).

Le plan de financement se décompose ainsi :

- Subvention DETR à hauteur de 30% : 13 075.07 €
- Subvention du Conseil Départemental du Jura à hauteur de 30% : 13 075.07 €
- Fonds propres (40%) : 17 433.42 €

Madame la Maire rappelle que le Conseil départemental a été sollicité sur les 3 tranches alors que la DETR n'est sollicitée que sur les 2 dernières tranches. Le dossier ayant été fait courant de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte l'opération de rénovation des vitraux de l'église
- Approuve le plan de financement prévisionnel
- Sollicite l'aide de l'Etat via la DETR et l'aide du conseil départemental du Jura
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- Autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette opération

Ainsi fait et délibéré à la date susdite,

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

La Maire,

Paulette GIANCATARINO

